Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261019-CNE26_236-DE

GUICHEN PONTRÉAN

DÉCISION n° 26-236 du 19/10/2026

portant virement de crédits n°2 (DM n°3) au budget primitif 2026 de la commune au titre de la fongibilité des crédits

La Maire de GUICHEN,

Vu l'article L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'insuffisance de crédits liés à l'acquisition de la ferme de la Massaye suite à une erreur matérielle,

Considérant l'insuffisance de crédits liés à l'acquisition de matériels dans le cadre du premier équipement du logement d'urgence,

Considérant l'insuffisance de crédits liés à l'aire de jeux situé à proximité de l'Espace Galatée suite à la passation des marchés,

DÉCIDE

Article premier : Budget Commune
Section d'investissement

Il est transféré un crédit de 16 000 € :

de

Opération 366 Centres bourgs
art. 2315 – Installations matériels et outillages techniques - 9 400 €
code analytique : 820S29i6 centre bourg boulevard Victor Edet
(code fonctionnel 510 – service commun)

Opération 342 Mobilier urbain
art. 2188 – Autres immobilisations corporelles - 1 600 €
code analytique : 821S02i mobilier urbain investissement
(code fonctionnel 847 – Equipement de voirie)

Opération 269 Matériels service espaces verts
art. 2158 – Autres installations matériels et outillage - 5 000 €
code analytique : 823S00i Fonctionnement de service investissement
(code fonctionnel 511 – Espaces verts urbain)

à

Opération 367 Chapelle de la Massaye
art. 2115 – Terrains bâtis + 13 600 €
code analytique : 820S28i Ferme Massaye
(code fonctionnel 510 service commun)

Opération 368 Logement d'urgence
art. 2188 – Autres immobilisations corporelles + 800 €
code analytique : 520S05i Logement d'urgence investissement
(code fonctionnel 420 service commun)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261019-CNE26_236-DE

Opération 361 Aires de jeux
art. 2188 – Autres immobilisations corporelles + 1 600 €
code analytique : 820S00i1 Fonctionnement de services investissement
(code fonctionnel 510 service commun)

Article 2 : La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil municipal.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN
35 ILLE-ET-VILAINE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant la Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .